

ASSEMBLÉE NATIONALE8 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1818

présenté par

M. Forissier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, M. Rolland, M. Hetzel, M. Vatin,
M. Kamardine, Mme Serre, M. Descoeur, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand,
Mme Corneloup et Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« k) Contribuer à répondre au défi alimentaire mondial. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le défi alimentaire mondial prend nécessairement place au coeur des défis de notre siècle.

En effet, alors que nous serons 2 milliards d'habitants supplémentaires dans le monde en 2050 et que répondre aux exigences absolues de la transition écologique est une priorité, il apparaît essentiel de prendre en considération le fait que les besoins et les exigences alimentaires croîtront de manière exponentielle dans les prochaines années.

Face à ce constat, notre pays, de part son savoir-faire agricole, la qualité de ses productions ou encore la reconnaissance de son expertise agronomique et scientifique, a la capacité de construire un modèle agricole durable et respectueux des enjeux écologiques afin de contribuer à répondre au défi alimentaire mondial. En plaçant au coeur de nos priorités la promotion de notre modèle agricole et l'exportation de nos savoir-faire, nous redonnerons incontestablement du sens à nos agriculteurs, leur permettant de se projeter sereinement dans l'avenir.

Cet amendement vise à reconnaître l'importance du défi alimentaire mondial et à faire en sorte que nos politiques publiques mettent en oeuvre les actions nécessaires pour contribuer à y répondre.